

La mobilité pastorale comme stratégie économique : le cas des marchés à bétail au Togo



Au marché à bétail de Cinkassé, au nord du Togo, chaque bovin génère des recettes locales. La CIDEs œuvre à mieux tracer cette fiscalité et à favoriser son réinvestissement dans les aménagements pastoraux.

CIDEs

Les troupeaux mobiles génèrent des recettes fiscales pour les territoires qu'ils traversent. Au Togo, collectivités et acteurs de la filière cherchent aujourd'hui à mieux reconnaître cette contribution économique et à l'inscrire dans les politiques territoriales. Entretien avec Madougou Brouyama, Secrétaire permanent de la Convention Intercommunale pour le Développement Local des Savanes (CIDEs).

GDS : Les marchés à bétail de la région des Savanes, situés à l'extrême nord du Togo et à la frontière du Burkina Faso, du Bénin et du Ghana, génèrent des recettes fiscales significatives. Comment sont-elles utilisées ?

La région des Savanes est la principale porte d'entrée des flux de transhumants en provenance du Sahel, mais cette transhumance est suspendue depuis 2020. Avant sa fermeture, le marché à bétail de Koundjouaré avait généré en 2021 plus de 30 millions de FCFA pour la commune de Kpendjal 1, soit plus de la moitié de son budget annuel. Ces recettes alimentent le budget global des collectivités, qui les orientent vers des infrastructures et services de base (eau, santé ou éducation) bénéficiant aux habitants comme aux éleveurs de passage. La filière pastorale est un véritable moteur économique, mais le faible réinvestissement dans les aménagements pastoraux (couloirs, aires de repos, points d'eau, marchés) freine son développement et limite les recettes futures des collectivités.

GDS : Sur les marchés que suit CIDEs, comment fonctionne concrètement la fiscalité ?

La CIDEs suit aujourd'hui cinq infrastructures agropastorales marchandes : deux marchés à bétail, Cinkassé et Koundjouaré (suspendu en 2022), et trois quais d'embarquement à Dapaong, Mango et Gando. La fiscalité y repose sur une cogestion entre les communes et les comités de gestion.

Sur le marché à bétail de Cinkassé, par exemple, on prélève 500 FCFA par tête de bovin à l'entrée pour la commune et 1000 FCFA à la sortie, partagés à parts égales entre la commune et le comité de gestion. La CIDEs harmonise les pratiques, améliore la traçabi-

lité des recettes et encourage leur réinvestissement dans la filière.

GDS : La fermeture de marchés comme Koundjouaré ou Cinkassé aurait pu fragiliser durablement la filière. Or de nouveaux axes commerciaux transfrontaliers ont émergé. Qu'est-ce que cela révèle sur la mobilité pastorale comme stratégie économique ?

Le débordement de la crise sahélienne dans le nord des pays côtiers a fortement affecté la filière agropastorale, limitant la mobilité du bétail et les revenus des éleveurs et commerçants. La fermeture du marché de Koundjouaré en 2022, puis celle de Cinkassé pendant un mois en 2024, ont perturbé des circuits commerciaux historiquement bien établis.

Mais ces fermetures ont aussi favorisé l'émergence de nouveaux axes commerciaux sud-nord. Les flux se sont réorganisés vers les marchés du nord du Ghana, notamment Pusa et Bawku, puis vers le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Cet axe, inexistant avant la crise, illustre une profonde mutation des dynamiques d'échanges.

Cela démontre que la mobilité pastorale, au-delà d'une pratique traditionnelle, est une véritable stratégie économique. Elle re-

pose sur une forte flexibilité et des réseaux commerciaux informels capables de faciliter la circulation de l'information et l'accès à de nouveaux débouchés. Lorsqu'elle est sécurisée par des aménagements adaptés (marchés, quais d'embarquement, couloirs de passage, aires de pâture, points d'eau), elle constitue un levier de développement économique national et régional.

GDS : Le nouveau Conseil régional semble vouloir s'emparer du sujet de la fiscalité pastorale. Quelles sont les conditions politiques et institutionnelles pour qu'une partie des recettes soit réinvestie durablement et suffisamment dans la mobilité pastorale ?

Il est indispensable d'avoir une volonté politique régionale qui dépasse la seule lecture sécuritaire et reconnaisse la mobilité pastorale comme un levier de développement économique territorial. Cela suppose sa prise en compte effective dans les documents stratégiques du Conseil régional.

La transparence dans la gestion des recettes est également essentielle. Les efforts engagés avec l'appui de partenaires comme l'ONG GEVAPAF et Acting For Life (AFL) pour renforcer la reddition des comptes doivent être poursuivis afin de garantir une utilisation visible et comprise des ressources issues de la filière.

Le Conseil régional doit aussi renforcer la coordination intercommunale et transfrontalière, la mobilité dépassant les limites administratives. La CIDEs souhaite ainsi promouvoir une mobilité pastorale apaisée et économiquement rentable en améliorant la traçabilité des animaux et la gestion des aménagements pastoraux. ■



Madougou Brouyama, Secrétaire permanent de la Convention Intercommunale pour le Développement Local des Savanes (CIDEs).

M. Brouyama